



Procès verbal de l'Assemblée Générale de la FEFB du samedi 23 novembre

Présent.e.s : 226 Europchess ; 244 Brussels Chess Club ; 278 Le Pantin ; 501 CREC Charleroi ; 525 CELB Anderlues ; 601 CRELEL Liège ; 618 Echiquier Mosan ; 901 Namur Echecs ; 952 Cercle d'Echecs de Wavre ; 953 Le Pion du Roi Nivelles ; 961 Braine Echecs.

Représenté.e.s : 201 CREB Bruxelles (procuration à Europchess) ; 514 Cercle d'échecs Fontainois (procuration à Braine Echecs) ; 551 Hainaut Chess Club (procuration à CELB Anderlues) ; 619 L'échiquier Welkenraedtois (procuration à Echiquier Mosan) ; 621 La Tour d'Ans-Loncin (procuration à CRELEL Liège) ; 951 Cercle Royal d'Echecs de Lasne-Waterloo (procuration à Cercle d'Echecs de Wavre).

L'AG débute à 14 :05, avec un mot d'accueil du président de l'asbl, Christian Henrotte.

Le quorum des 2/3 des membres présent.e.s ou représenté.e.s nécessaire à la modification statutaire proposée n'est malheureusement pas atteint.

Pour rappel, l'article 25 de nos statuts précise que : « Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, et adopter les modifications aux majorités prévues à l'alinéa 2 ou à l'alinéa 3. La seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion. »

Une prochaine AG sera donc organisée à l'initiative du CA dans les mois qui viennent. Toutefois, il est proposé et validé qu'un vote à titre indicatif sur les modifications statutaires soit tout de même organisé lors de cette AG.

En préliminaire, un courrier de Cédric Sohet qui conteste l'interprétation de ce que doit être une lettre de convocation est lu à l'assemblée. Notre article 18 précise que « les lettres de convocation peuvent être remplacées par un avis publié quinze jours à l'avance dans un bulletin édité par l'association et adressé à tous ceux qui doivent être convoqués. ». Pour le CA, « édité » n'implique pas forcément que ce soit sur papier. Un bulletin est publié sur le site web de la FEFB. Notre position est que les versions web et confirmation par email sont donc valables et notre AG peut légalement se dérouler.

Une question est posée sur les réunions du Conseil d'Administration via des outils web. Plusieurs membres insistent sur l'importance de se voir en chair et en os de temps en temps. Le président rappelle que grâce à ces outils web, la FEFB fait à la fois des économies de frais de déplacements et le taux de participation des membres

au CA est bien plus élevé. Plusieurs membres du CA se voient également régulièrement lors de compétitions. Néanmoins, le CA prend bonne note des remarques proposées.

1. Désignation de deux scrutateurs

Les bulletins de votes nominatifs et les bulletins de votes non nominatifs sont distribués aux membres (présents ou aux mandatés pour les représentés). Le dépouillement de ces bulletins a été effectué après passage en revue de tous les points et les résultats ont été ajoutés ci-dessous à chaque point concerné.

Laurent Delescaille du CREC et Damien André de Namur Echecs sont désignés comme scrutateurs.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 novembre 2018 et de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 mai 2019. (Voir ANNEXE 1 [Lien vers Annexe 1](#) et ANNEXE 2 [Lien Vers Annexe 2](#))

Aucune remarque ou modification ne sont proposées pour ces deux procès-verbaux.

Le PV de l'AG ordinaire du 10 novembre 2018 est approuvé par 39 voix et 3 abstentions.

Le PV de l'AG extraordinaire du 18 mai 2019 est approuvé par 39 voix et 3 abstentions.

3. Désignation d'un nouveau membre d'honneur

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de désigner monsieur Claudio Piacentini comme membre d'honneur de la FEFB pour services rendus à la Fédération pendant plus d'une décennie.

Claudio Piacentini est élu membre d'honneur à l'unanimité des 42 voix présentes ou représentées.

4. Finances et trésorerie

Certains clubs s'interrogent sur le montant de la cotisation à la FEFB (23 euros pour les adultes et 18 euros pour les jeunes) comparé à la cotisation moins élevée à la fédération flamande.

Dans le nord du pays, les clubs payent une cotisation à la VSF, mais doivent également payer séparément une cotisation aux ligues. De par une enquête d'Etienne Cornil, les cotisations globales, selon les provinces atteignent environ 50% de nos cotisations.

Cependant, une partie importante des cotisations à la FEFB est redistribuée : soutiens aux ligues qui en font la demande, soutiens aux tournois organisés par les clubs qui en font la demande, compétitions propres à la FEFB (inter cercles, championnats de la FEFB – blitz, rapides, individuels -, JEF), encadrement des

jeunes aux CBJ, soutiens individuels, soutiens de clubs lors de compétitions à l'étranger... La FEFB redistribue environ 22.000 euros sur 32.000 euros perçus en cotisations / La VSF moins de 16.000 euros alors qu'ils ont beaucoup plus de membres...

- a. Bilan et résultats 2018-2019 (Voir ANNEXE 3 [Lien vers Annexe 3 en excel](#) et [Lien vers Annexe 3 en pdf](#))
- b. Détails des dépenses et recettes (Voir ANNEXE 4A – Compte de résultats [Lien vers Annexe 4A](#) et ANNEXE 4B – Détails dépenses et recettes [Lien vers Annexe 4B](#) et ANNEXE 4C – Bilan 2018-2019 [Lien vers Annexe 4C](#))

Au niveau gestion financière, l'année a été assez chahutée... Claudio a continué la trésorerie il y a un an. Raymond a repris le poste officiellement en janvier 2019 mais Claudio a continué à effectuer les paiements. Christian reprend le poste après les démissions d'avril et a réencodé tout l'exercice dans un logiciel comptable qui permet une comptabilité double. Enfin, depuis le nouvel exercice, Stéphane a maintenant la maîtrise de l'ensemble de la comptabilité.

Une gestion prudente nous fait terminer l'année avec un boni de 4.949 euros (dont une plus-value fictive sur la valeur de notre portefeuille « titres »).

Du côté des assurances, au cours du prochain exercice, la FEFB va discuter avec Ethias – ou autre - pour obtenir des prix globaux pour la FEFB et l'ensemble de ses membres. Cumuler l'ensemble des assurances des clubs et de la FEFB pourrait être bénéfique pour chaque cercle et club.

Un appel est lancé aux cercles et clubs pour qu'ils envoient toutes les questions et remarques « assurances » pour les intégrer dans une négociation tarifaire globale.

Le Vademecum est pour le moment sous format électronique en version pdf. Si il y a des demandes des clubs d'obtenir une version papier, nous examinerons le problème qui n'est pas d'actualité pour l'instant (les statuts FRBE et FEFB doivent être modifiés).

En ce qui concerne les formations arbitrage, la prochaine sera organisée après les modifications FIDE validées en 2022. Mais s'il y a des demandes précises des clubs, nous pourrions en organiser d'autres plus tôt si nécessaire.

L'AG revient également sur le régime de franchise TVA obtenu par la FEFB.

On revient également sur l'excellent travail de Frédéric Bielik et de son équipe dans le cadre des subventions du ministère de l'Enseignement pour le projet « Jeu d'échecs à l'école / développement des échecs dans l'école ». Le Conseil d'Administration travaille à une meilleure synergie entre le travail réalisé dans les écoles et les clubs de la FEFB. La liste des écoles bénéficiant du matériel est accessible notamment pour l'organisation des finales provinciales des Inter-écoles

c. Rapport des vérificateur.trice.s aux comptes (la vérification des comptes a lieu le mercredi 13 novembre au domicile du Trésorier) (Voir ANNEXE 5 [Lien vers Annexe 5](#))

La décharge aux vérificateur.trice.s aux comptes est votée à l'unanimité des 42 voix présentes ou représentées.

d. Vote sur l'approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des 42 voix présentes ou représentées.

e. Vote sur la décharge aux administrateurs

La décharge des administrateurs est votée à l'unanimité des 42 voix présentes ou représentées.

f. Budget 2019-2020 (Voir également ANNEXE 3(Voir ANNEXE 3 [Lien vers Annexe 3 en excel](#) et [Lien vers Annexe 3 en pdf](#))

Le budget proposé est un budget géré « en bon père de famille ». Le résultat proposé est à l'équilibre. Une réserve est prévue pour une procédure judiciaire si la FRBE prenait des décisions préjudiciables à la FEFB.

L'AG insiste sur les investissements bénévoles. Par exemple le formidable travail d'Etienne pour le Pion F.

g. Vote sur le budget 2019-2020

Le budget est voté à l'unanimité des 42 voix présentes ou représentées.

5. Examen de la proposition de François Godart au niveau formation jeunes (Annexe 6 [Lien vers Annexe 6](#))

Laurent revient sur la première expérience de ces prix en heures de cours et de formation lors du championnat rapides FEFB (avec malheureusement pas de retour). Plusieurs membres prennent exemple de ce qui se passe en Allemagne par exemple, où régulièrement des prix sont des prix « échecs » plutôt que financiers.

Une liste indicative de coachs sera proposée par la FEFB, mais chacun pourra évidemment proposer un autre coach.

Une possibilité pourra aussi être envisagée de financer la participation au CBJ... Mais cela devra rester une exception, à titre dérogatoire et en fonction de la décision du CA.

L'AG propose de ne pas se limiter à un maximum de 4 champion.ne.s et vice-champion.ne.s... Si nous avons plus de 4 champion.ne.s et vice-champion.ne.s de Belgique, n'hésitons pas à augmenter l'enveloppe.

La proposition est votée à la majorité : 31 oui, 5 non et 6 abstentions.

Le président rappelle que cette proposition n'était pas budgétée et sera donc à ajouter comme dépense au budget...

6. Congrès des Clubs

Etaient présent.e.s à ce premier congrès des clubs : Bénédicte Quinet (CRELEL), Sophie Van Den Bril (Braine Echecs), Christian Henrotte (La Bourlette Anderlues), Damien André (Namur Echecs), Frédéric Bielik (Hainaut Chess Club), Laurent Wéry (Braine Echecs), Philippe Jassem (Brussel Chess Club), Pierre Heldenbergh (père de joueur.euse.s du CRELEL) , Stéphane Detienne (Wavre), Vincent Lejeune (Namur Echecs)

- a. Présentation d'une brève synthèse des résultats du congrès du matin

Laurent fait une rapide synthèse. Pour bien travailler, il faut se donner un cap. Quels objectifs, quel cap et avec quels moyens...

Parmi 6 grands leviers présentés au Congrès des Clubs, deux leviers sur lesquels travailler sont jugés prioritaires : la communication et le soutien à la gestion des clubs.

- b. Dans l'hypothèse où des pistes ont un impact financier, vote sur le mandat à donner au CA

Un budget de 5.000 euros dédiés à ces deux leviers pourra permettre à la FEFB des investissements dans des outils de gestion (par exemple un abonnement à monasbl.be, ou encore accentuer le caractère « syndical » de notre fédération), de communication (par exemple une meilleure visibilité des tournois organisés par les différents clubs et par la FEFB), mais aussi l'engagement de chargés de missions propres à ces deux leviers.

Le conseil d'administration rendra compte à l'AG des évolutions après cette première année...

Un mandat est donné au CA sur base d'un budget de 5.000 euros par 37 oui, 3 non et 2 abstentions.

8. Le point sur la nouvelle Fédération dont l'intégration au sein de la FRBE sera examinée lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la FRBE potentiellement organisée le samedi 25 janvier

a. La date du 25 janvier est encore provisoire. Présentation des derniers échos.

Pour information, voici le lien vers un dossier complet établi par Etienne Cornil (et qui est régulièrement mis à jour)

[http://ftp.creb.site/Archives/FEDERATION BRUXELLOISE.pdf](http://ftp.creb.site/Archives/FEDERATION_BRUXELLOISE.pdf)

L'AG remercie Etienne Cornil pour ce travail de synthèse très complet qui permet de bien resituer cette problématique.

La logique du conseil d'administration a été de se baser uniquement sur les écrits et les faits vérifiés, et non pas sur les nombreux bruits de couloirs.

Le CA a donc réagi officiellement aux décisions prises par le CA de la FRBE et à l'ordre du jour de l'AG de la FRBE à propos des modifications statutaires proposées par le CA.

Nous attendons maintenant l'annonce officielle de l'ordre du jour de la prochaine AG de la FRBE sur les modifications statutaires. Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'aller en justice si des décisions de la FRBE lui sont préjudiciables.

La FRBE va organiser une AG en janvier, mais à l'heure actuelle nous ignorions officiellement ce qu'elle veut transformer...

Les dernières modifications proposées concernaient :

- la suppression de la ligue de Bruxelles remplacée par la nouvelle fédération bruxelloise
- l'instauration d'un poste de vice-président bruxellois
- le changement des fédérations linguistiques qui ne correspondraient plus à la logique actuelle.

La plupart de ces modifications ne sont pas de l'unique compétence de la FRBE et nécessitent donc des accords d'autres instances.

Deux administrateurs de la FEFB ont été élu au CA de la FRBE (Stéphane comme Trésorier et Laurent comme Secrétaire et Vice-président). Lors du CA du 14 décembre, ils feront part de l'avis de l'AG de la FEFB et demanderont à la FRBE de revoir ses positions.

Plusieurs membres de l'AG s'interrogent sur la légitimité de cette proposition de fédération bruxelloise puisque la majorité des clubs de la régions bruxelloises se sont positionnés contre cette fédération.

b. Vu que 6 mois se sont écoulés depuis notre dernière Assemblée Générale et que des avis ont pu évoluer par après, nous reposons la question : « Acceptez-vous cette nouvelle Fédération telle que précisée par les modifications statutaires proposées par la FRBE ? » (Oui, Non, Abstention)

Résultats du vote : 2 Oui, 37 Non et 3 abstentions

9. **Modifications aux Statuts FEFB et au ROI de la FEFB** (Voir ANNEXE 7 [Nouveau lien vers annexe 7](#)) . ATTENTION : nouveau lien [Lien de ce 19 novembre](#)

Comme proposé en début d'AG, un vote indicatif est organisé pour les différentes propositions de modifications aux statuts et au ROI de la FEFB (pour le ROI, il ne faut pas 2/3 de présents et donc les modifications acceptées sont d'application)

Résultats des votes :

Modifications aux statuts

- a. Article 18 **39 Oui et 3 Abstentions**
- b. Article 2 **42 Oui**
- c. Article 12 **42 Oui**
- d. Article 23 **42 Oui**
- e. Article 25 **42 Oui**
- f. Article 29 **40 Oui et 2 Non**
- g. Article 32 **42 Oui**

Modifications au ROI

- a. Article sous poste 3 – CDA **39 Oui et 3 Abstentions**
- b. Au niveau des ligues – Article 14A **34 Oui et 8 Abstentions**
- c. Cadence JEF **21 voix pour la Proposition Namur, 16 voix pour la Proposition Anderlues et 5 Abstentions**
- d. Système de départage **15 voix pour la Proposition Namur, 15 voix pour la Proposition Anderlues et 12 Abstentions. Pour ce dernier point, le Conseil d'Administration tranchera lors de sa prochaine réunion.**

10. Désignation de 2 vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2019-2020 (AG de novembre 2020)

Damien André et Agnès Abrassart seront les vérificateur.trice.s aux comptes pour l'exercice 2019-2020

11. Elections statutaires

- a. Est sortant et rééligible : M.Daniel Halleux

- b. Deux autres candidatures ont été proposées :
- Philippe Jassem du Brussels Chess Club
 - Pierre Heldenbergh père de deux jeunes joueur.euse.s du CRELEL

Résultats du vote : les 3 candidats sont élus :
Daniel Halleux par 38 Oui et 4 Abstentions
Philippe Jassem par 41 Oui et 1 Abstention
Pierre Heldenbergh par 33 Oui et 9 Abstentions

12. Clôture de la réunion à 17h45